



LegalTech : la transformation et l'automatisation du juridique est en marche

Fiche pratique publié le 14/11/2016, vu 1303 fois, Auteur : [LegalTech](#)

Les nouvelles technologies et la digitalisation de la société s'invitent là où on ne les attendait pas, au cœur des professions juridiques. De nouveaux acteurs apparaissent, les start-ups de la LegalTech, qui font souffler un vent nouveau dans un secteur qui n'avait jamais connu pareille révolution.

Les nouvelles technologies et la digitalisation de la société s'invitent là où on ne les attendait pas, au cœur des professions juridiques. De nouveaux acteurs apparaissent, les start-ups de la LegalTech, qui font souffler un vent nouveau dans un secteur qui n'avait jamais connu pareille révolution.

Un bouleversement pour les professionnels

Dans un souci de démocratiser le droit, de le rendre plus moderne, plus facile d'accès, de jeunes pousses françaises développent de nouveaux outils et services et sont en train de bouleverser le juridique. En proposant des dispositifs innovants, basés sur les nouvelles technologies et le digital, elles créent depuis quelques mois un véritable phénomène qui ne laisse personne indifférent.

Du côté des consommateurs, particuliers et professionnels, on voit d'un très bon œil ces nouveautés qui chamboulent le secteur traditionnel du droit. Du côté des acteurs du juridique, la pilule est plus difficile à avaler. La raison, une certaine inquiétude concernant l'avenir de la profession. La majorité des cabinets ont donc choisi de devenir partie-prenante de ces changements, en développant davantage leur présence en ligne afin de gagner en proximité avec leurs clients, mais aussi en s'intéressant aux innovations proposées par ces start-ups, comprenant bien qu'ils ont tout intérêt à s'en servir, puisqu'elles ont l'avantage de leur faciliter le travail en plus de faire l'unanimité côté public.

La numérisation au service du droit

Le droit a donc adopté depuis plusieurs mois le numérique, notamment au travers de la dématérialisation. Les start-ups qui présentent régulièrement leurs nouveaux outils insistent, il s'agit de services aussi, sinon plus, fiables que les traditionnels, de quoi rassurer les plus frileux. Les processus sont simplifiés, le big data est utilisé afin de stocker les données de manière plus large, la signature digitale devient inévitable, les plateformes B2B se multiplient et apportent des solutions intéressantes aux particuliers, à l'image du site [Jurifiable.com](#) qui offre l'option « avocat en ligne » permettant d'obtenir en temps réel des réponses juridiques sur tous les sujets du droit.

La Blockchain quant à elle permet de renforcer la sécurité des transmissions de données et il n'est pas rare d'assister à l'association d'applications et logiciels avec des procédés marketing afin de dénicher toujours plus de nouveaux clients.

La numérisation et l'automatisation ont contribué à démocratiser le droit. Le public bénéficie d'un accès simplifié à des informations juridiques et la majorité des tâches sont simplifiées pour les professionnels, de quoi être certain que tous ces bouleversements ne sont qu'un début.